

Conditions générales – DIGIWAPI

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations de la SRL DIGIWAPI (ci-après « DIGIWAPI »), inscrite à la BCE sous le n° 1018.870.875, et de toute personne physique ou morale ayant recours à ses services (ci-après le « CLIENT »).

Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations et services fournis par DIGIWAPI, à l'exclusion de toute condition générale ou particulière émanant du CLIENT, sauf acceptation écrite et préalable de DIGIWAPI.

L'acceptation d'un devis, par écrit ou par voie électronique, vaut adhésion expresse et sans réserve aux présentes CGV. En cas de contradiction entre un devis et les présentes CGV, le devis prévaut.

Les présentes CGV peuvent être consultées à tout moment sur le site internet <https://digiwapi.com> et figurent également au verso des devis, bons de commande et factures.

Si une clause des présentes CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions resteraient pleinement en vigueur.

DIGIWAPI rappelle avoir satisfait à son obligation d'information précontractuelle conformément à l'article 5.23 du Livre V du Code civil.

Article 2 – Tarifs et modalités d'intervention

§1. Tous les prix s'entendent hors taxes. Les prix et délais indiqués dans les devis de DIGIWAPI sont valables un (1) mois à compter de leur émission.

§2. Sauf stipulation contraire, les prix sont fermes pour la durée indiquée dans le devis. Toutefois, DIGIWAPI se réserve le droit d'adapter ses tarifs en cas de hausse significative et imprévisible des coûts liés aux licences logicielles, hébergements ou autres prestations nécessaires à l'exécution de la mission, moyennant notification écrite au CLIENT dans un délai raisonnable.

§3. La prestation comprend exclusivement les éléments mentionnés dans le devis approuvé. Toute demande supplémentaire du CLIENT fera l'objet d'un devis complémentaire ou, à défaut, sera facturée au tarif horaire en vigueur.

§4. À défaut de forfait convenu, DIGIWAPI intervient sur la base d'un tarif horaire de nonante euros (90 €) hors TVA. Le devis précise l'estimation du nombre d'heures nécessaires, laquelle est purement indicative et révisable à la hausse comme à la baisse en fonction des prestations réellement accomplies.

§5. Sauf stipulation contraire, les frais annexes (ex. déplacements, hébergements, frais de licences, frais de sous-traitance spécifique) ne sont pas inclus et seront facturés séparément sur justificatif.

Article 3 – Confirmation de la MISSION

§1. L'exécution d'une mission par DIGIWAPI n'intervient qu'après réception d'un acompte correspondant à cinquante pour cent (50 %) du montant total du devis approuvé par le CLIENT, sauf stipulation contraire. Par dérogation, pour les packs d'heures, abonnements ou licences logicielles, DIGIWAPI se réserve le droit d'exiger le paiement anticipatif de cinquante pour cent (50 %) ou la totalité du montant dû, selon ce qui est précisé dans le devis.

§2. Le solde, le cas échéant, est payable dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant la réception de la facture finale.

§3. L'acompte versé reste acquis à DIGIWAPI, sauf en cas de faute lourde ou de manquement imputable exclusivement à DIGIWAPI. En cas d'annulation de la mission par le CLIENT après son acceptation, DIGIWAPI pourra conserver l'acompte à titre d'indemnisation forfaitaire du préjudice subi.

§4. Pour les projets d'une durée supérieure à trente (30) jours, DIGIWAPI se réserve le droit de facturer des tranches intermédiaires proportionnelles à l'avancement de la mission, selon un échéancier communiqué au CLIENT.

§5. DIGIWAPI ne pourra être tenue responsable d'un retard dans l'exécution de la mission si celui-ci est imputable au CLIENT (ex. absence de paiement de l'acompte, transmission tardive ou incomplète des informations, documents, accès techniques, etc.).

Article 4 – Modalité de facturation

§1. Lorsqu'un prix forfaitaire est convenu, DIGIWAPI adresse la facture de solde dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la clôture de la mission. Pour les projets d'une durée supérieure à trente (30) jours, DIGIWAPI pourra émettre des factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

§2. Lorsqu'il est convenu que la mission est facturée au tarif horaire, DIGIWAPI adresse une facture détaillant les prestations accomplies. Par défaut, cette facturation intervient toutes les deux (2) semaines. À la demande expresse du CLIENT, la facturation pourra intervenir sur une base mensuelle.

Article 5 – Modalités de paiement

§1. Les factures émises par DIGIWAPI sont payables dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant leur réception par le CLIENT, sauf stipulation écrite contraire.

§2. Tout montant impayé à son échéance porte, de plein droit et sans mise en demeure préalable, intérêts au taux prévu par la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

§3. Outre ces intérêts, tout retard de paiement entraîne automatiquement l'application d'une indemnité forfaitaire équivalente à dix pour cent (10 %) du montant impayé, avec un minimum de soixante-quinze euros (75,00 €), destinée à couvrir les frais administratifs et de recouvrement.

§4. En cas de non-paiement ou de paiement tardif d'un acompte ou d'une facture, DIGIWAPI se réserve le droit de suspendre immédiatement ses prestations, sans préavis ni indemnité, jusqu'au règlement complet des sommes dues. DIGIWAPI ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences, retards ou dommages subis par le CLIENT en raison d'une telle suspension.

§5. DIGIWAPI pourra, le cas échéant, compenser toute créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient sur le CLIENT avec les sommes éventuellement dues à ce dernier.

Article 6 – Obligations et responsabilité des parties

§1. Responsabilité du CLIENT

Le CLIENT est seul responsable de l'exactitude, de la fiabilité, de la complétude et de la transmission en temps utile de toutes les données, documents, accès techniques, mots de passe, et informations nécessaires à l'exécution des prestations par DIGIWAPI.

Le CLIENT garantit que toutes les informations, contenus et données communiqués sont licites, conformes à la réglementation applicable (notamment en matière de protection des données, de propriété intellectuelle et de publicité), et ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

Toute erreur, omission, retard ou communication d'informations inexactes ou incomplètes par le CLIENT exonère DIGIWAPI de toute responsabilité quant aux conséquences qui en découleraient (par exemple : retard dans la mise en ligne d'un site, dysfonctionnement d'un service, refus d'une facturation électronique, etc.).

Le CLIENT s'engage à collaborer activement avec DIGIWAPI et à fournir dans les délais convenus toutes les informations, validations, documents, accès, données ou contenus nécessaires à la bonne exécution de la mission. Tout retard ou défaut de collaboration du CLIENT suspend les délais d'exécution et exonère DIGIWAPI de toute responsabilité liée à ce retard. DIGIWAPI se réserve le droit de facturer les prestations ou coûts supplémentaires résultant d'un tel retard.

§2. Obligation de moyen de DIGIWAPI

DIGIWAPI s'engage à exécuter ses prestations avec le soin et la diligence attendus d'un prestataire professionnel en services digitaux. Il s'agit d'une obligation de moyen.

DIGIWAPI ne garantit notamment pas :

- un résultat particulier en matière de référencement naturel (SEO) ou de visibilité sur internet ;
- la disponibilité ininterrompue des services hébergés ou opérés par des tiers (Teamleader (One, Focus, ...), Microsoft, Google, hébergeurs, etc.) ;
- l'absence totale de bugs, failles de sécurité, ou interruptions, celles-ci étant inhérentes aux technologies informatiques et réseaux.

§3. Limites de responsabilité

DIGIWAPI ne pourra être tenue responsable que des dommages directs résultant exclusivement d'une faute lourde ou intentionnelle commise dans le cadre de l'exécution de sa mission.

En tout état de cause, la responsabilité de DIGIWAPI est strictement limitée au montant facturé pour la prestation concernée, et plafonnée à un maximum de CINQ MILLE EUROS (5.000,- €) par année contractuelle, sauf dispositions légales impératives contraires.

DIGIWAPI ne pourra être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels, tels que (liste non exhaustive) : perte de chiffre d'affaires, perte de profit, perte d'opportunité, perte de clientèle, atteinte à la réputation, perte ou corruption de données, coûts liés à des solutions de remplacement.

§4. Sécurité et sauvegarde des données

Le CLIENT est seul responsable de la mise en place et du maintien de ses propres systèmes de sauvegarde, de sécurité et d'archivage de ses données. DIGIWAPI n'intervient pas en qualité de prestataire spécialisé en cybersécurité. DIGIWAPI ne pourra être tenue responsable des pertes de données ou atteintes à la sécurité informatique causées par des attaques, virus, intrusions ou toute autre cause extérieure à son contrôle raisonnable.

§5. Dépendance vis-à-vis de tiers

Lorsque DIGIWAPI intervient dans l'intégration ou la configuration de solutions fournies par des tiers (Teamleader, Microsoft, Google, hébergeurs, prestataires cloud, etc.), sa responsabilité est limitée à la correcte exécution de sa mission d'intégration. DIGIWAPI ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un défaut, d'une indisponibilité ou d'une modification de service imputable au prestataire tiers.

Article 6bis – Solutions logicielles et téléphonie VoIP

§1. Logiciel Teamleader

Lorsque DIGIWAPI intervient dans la revente, l'intégration ou la configuration du logiciel Teamleader, le CLIENT reconnaît que :

- le contrat de licence est conclu directement entre le CLIENT et l'éditeur Teamleader, aux conditions générales disponibles sur <https://www.teamleader.eu/fr-be/legal> ;
- DIGIWAPI n'intervient qu'en qualité de revendeur et intégrateur, sans pouvoir modifier les conditions contractuelles, les prix ou la politique de support de Teamleader ;
- DIGIWAPI ne pourra être tenue responsable d'un défaut, d'une modification de service, d'une indisponibilité ou d'une augmentation tarifaire imputable à Teamleader.
- Toute réclamation relative au logiciel doit être adressée directement à Teamleader, sans préjudice de l'assistance technique fournie par DIGIWAPI dans le cadre de la mission confiée.

§2. Solutions VoIP (Allocloud – Telavox)

Lorsque DIGIWAPI fournit des services de téléphonie VoIP en qualité de revendeur ou installateur (solutions Allocloud/Telavox), le CLIENT reconnaît que :

- l'abonnement et les licences logicielles sont soumis aux conditions générales de Telavox, disponibles sur <https://telavox.be/fr/informations-juridiques/> ;
- DIGIWAPI n'est pas responsable de la qualité de service, des interruptions, de la sécurité des communications, ni de l'évolution des tarifs et conditions décidés par Telavox ou ses distributeurs ;
- toute modification tarifaire imposée par Telavox sera répercutée automatiquement au CLIENT, sans que DIGIWAPI ne puisse en être tenue responsable ;
- la responsabilité de DIGIWAPI se limite exclusivement aux prestations d'installation, configuration et support local prévues dans le devis.

Article 7 – Propriété du nom de domaine

§1. Le CLIENT reste seul propriétaire du nom de domaine enregistré à son nom. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

§2. Lorsque DIGIWAPI intervient dans l'enregistrement ou le renouvellement d'un nom de domaine pour le compte du CLIENT, elle agit exclusivement comme intermédiaire auprès de l'organisme d'enregistrement compétent (registrar). DIGIWAPI ne peut être tenue responsable d'un refus, d'une interruption ou d'une perte du nom de domaine imputable au registrar, au CLIENT ou à un tiers.

§3. Le CLIENT s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le renouvellement en temps utile du nom de domaine, sauf convention écrite contraire confiant expressément cette mission à DIGIWAPI.

§4. Le CLIENT s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité DIGIWAPI contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses découlant de l'enregistrement, l'usage ou le contenu associé au nom de domaine.

Article 8 – Contrat d'hébergement

§1er. Le site internet du CLIENT est hébergé pour son compte par DIGIWAPI auprès de fournisseurs. Le taux de visibilité annuel garanti est de 95% sauf en cas de force majeure, de perturbations, voire saturation des réseaux, d'anomalies, de maintenance ou d'amélioration des systèmes informatiques utilisés. L'espace internet alloué est garanti sans publicité.

DIGIWAPI ne sera pas tenue pour responsable de l'interruption du service due aux fournisseurs.

§2. Le contrat d'hébergement est conclu pour une durée minimale d'un an, tacitement renouvelable chaque année pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre aux mêmes conditions, sauf à ce qu'une partie notifie par courrier recommandé sa volonté de ne pas renouveler le contrat d'hébergement moyennant un préavis adressé au moins trois mois avant le 31 décembre de l'année en cours.

§3. Le contrat d'hébergement est payable par anticipation.

§4. A défaut de paiement à l'échéance d'une seule facture d'hébergement, DIGIWAPI se réserve le droit de suspendre l'accès au site internet et ne réactivera le site internet qu'après paiement de tous les montants dus (en principal, intérêts et frais).

Article 9 – Contrat de service et maintenance

§1er. Le contrat de « Service & Maintenance » est conclu pour une durée minimale de deux ans, tacitement reconductible aux mêmes conditions pour des durées successives de 1 an, sauf à notifier par l'une ou l'autre partie par courrier recommandé un préavis de 3 mois avant l'expiration de l'abonnement en cours.

§2. Le contrat de service et maintenance est payable par anticipation.

§3. A défaut de paiement à l'échéance d'une seule facture d'hébergement, DIGIWAPI se réserve le droit de suspendre ses prestations et ne réactivera le site internet qu'après paiement de tous les montants dus (en principal, intérêts et frais).

Article 10 – Site internet et phases de création

La création du site internet du CLIENT se déroule en plusieurs phases : maquette, site « beta » et mise en ligne. Chaque passage d'une phase à l'autre entraîne validation irrévocable de la phase précédente, le CLIENT s'engageant par conséquent à effectuer une vérification minutieuse des fonctionnalités et des informations souhaitées à la fin de chaque phase.

Le CLIENT s'engage à faire part endéans un délai de 8 jours calendaires à dater de la communication à DIGIWAPI toute information et/ou fonctionnalité manquante à la fin de chaque phase, de sorte que DIGIWAPI puisse opérer les modifications requises en temps utile, avant le passage à la phase suivante. A défaut, une fois le passage à la phase suivante, la phase précédente devient définitive, sans possibilité pour le CLIENT de solliciter des modifications ou suppressions y afférentes, sauf accord exprès de DIGIWAPI, lequel pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

Article 11 – Force majeure

La force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties, rendant impossible ou excessivement difficile l'exécution de leurs obligations contractuelles.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure (liste non exhaustive) : pannes de réseau ou d'électricité à grande échelle, cyberattaques massives, indisponibilité des services d'hébergement ou de cloud fournis par des tiers, incendie, inondation, pandémie, grève générale, décision administrative ou judiciaire, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la partie qui l'invoque.

La partie qui se prévaut de la force majeure doit notifier l'autre partie par écrit dans un délai de huit (8) jours calendaires à compter de sa survenance, en fournissant les éléments factuels permettant d'en constater l'existence.

Pendant la durée du cas de force majeure, les obligations de la partie concernée sont suspendues.

Si le cas de force majeure perdure au-delà de trente (30) jours calendaires consécutifs, chaque partie pourra résilier le contrat de plein droit, sans indemnité, par notification écrite à l'autre partie.

Article 12 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

§1er. Toute programmation, développement informatique, paramétrage, configuration de solutions logicielles, intégration de systèmes, design graphique, contenu textuel ou création digitale réalisée par DIGIWAPI est mise à la disposition du CLIENT sur la base d'un droit d'usage non exclusif et non transférable. Cette mise à disposition n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au CLIENT.

§2. Conformément au Livre XI « Propriété intellectuelle » du Code de droit économique et à la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et droits voisins, toutes les créations intellectuelles de DIGIWAPI (y compris les codes sources développés spécifiquement, scripts, bases de données, maquettes, connecteurs API, documents, supports de formation, etc.) sont protégées par les droits d'auteur.

Le CLIENT s'engage à respecter strictement ces droits. Toute reproduction, modification, diffusion, mise à disposition, location, vente ou création d'œuvres dérivées, totale ou partielle, sans l'autorisation expresse et écrite de DIGIWAPI, constitue une contrefaçon exposant le CLIENT à des sanctions civiles, pénales et administratives.

§3. Le CLIENT ne peut en aucun cas prétendre à l'accès ou à la propriété des codes sources ou connecteurs développés par DIGIWAPI, sauf convention écrite expresse stipulant le contraire.

§4. Le CLIENT reste titulaire de ses propres contenus (textes, logos, images, bases de données, données clients, etc.) qu'il met à disposition de DIGIWAPI pour l'exécution de la mission. Le CLIENT garantit qu'il dispose de l'ensemble des droits nécessaires sur ces contenus et dégage DIGIWAPI de toute responsabilité en cas de recours d'un tiers.

§5. Par dérogation, lorsque la prestation de DIGIWAPI consiste en la création d'un site internet livré « clés en main » ou en la mise en production d'une solution digitale personnalisée, le CLIENT bénéficie d'un droit d'utilisation complet et illimité sur le livrable, sous réserve du paiement intégral des factures dues.

Article 13 - Réclamation

§1er. Toute réclamation relative à une non-conformité entre le devis et la prestation réalisée par DIGIWAPI doit, à peine de nullité, être notifiée par le CLIENT par écrit (courrier recommandé ou courrier électronique avec accusé de réception) dans un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la livraison du livrable, de sa mise en ligne ou de l'exécution de la prestation.

§2. Aucune réclamation ne sera recevable si la prestation a été modifiée ou altérée par le CLIENT ou par un tiers mandaté par celui-ci, sauf accord écrit préalable de DIGIWAPI.

§3. Passé un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la réception de la facture finale, les prestations réalisées par DIGIWAPI sont irréfablement présumées conformes au devis et définitivement acceptées par le CLIENT, sans possibilité de contestation ultérieure.

Article 14 - Absence de garantie contre les vices cachés

§1er. DIGIWAPI ne fournit aucune garantie autre que celle expressément stipulée dans les présentes CGV ou dans le devis.

§2. DIGIWAPI s'exonère de toute responsabilité en cas de vices cachés affectant les livrables ou prestations, sauf si le CLIENT démontre que DIGIWAPI en avait connaissance lors de la clôture de la mission. Dans une telle hypothèse, les vices cachés devront être dénoncés par courrier recommandé dans un délai de huit (8) jours calendaires à compter de leur découverte.

§3. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée au titre des vices cachés si le livrable ou la prestation a été modifié(e), transformé(e) ou utilisé(e) par le CLIENT ou par un tiers dans des conditions non conformes à sa destination ou sans respecter les recommandations techniques de DIGIWAPI.

Article 15 – Réserve de propriété

§1er. DIGIWAPI reste propriétaire des livrables (sites internet, développements, modules de digitalisation, intégrations logicielles, etc.) commandés par le CLIENT jusqu'au paiement complet et définitif du prix convenu.

§2. Le transfert de propriété n'intervient qu'après règlement intégral du montant global de la commande, y compris les avenants éventuels conclus en cours de mission.

§3. Tant que le paiement complet n'a pas été effectué, il est strictement interdit au CLIENT de modifier, céder, vendre, concéder ou utiliser les livrables en dehors du cadre de la mission. DIGIWAPI se réserve le droit de suspendre ou de bloquer l'accès aux livrables en cas de non-paiement.

§4. Le transfert des risques (perte, vol, détérioration) liés aux livrables incombe toutefois au CLIENT dès leur livraison ou leur mise à disposition.

Article 16 – Élection de domicile

§1er. Aux fins des présentes, le CLIENT élit domicile à l'adresse qu'il a communiquée à DIGIWAPI. Toute communication sera valablement effectuée aux adresses postales et électroniques indiquées par les parties dans le devis ou dans tout autre document contractuel.

§2. En cas de changement d'adresse postale ou électronique, chaque partie s'engage à en informer l'autre sans délai. À défaut, toute communication envoyée à la dernière adresse communiquée sera réputée valablement reçue.

Article 17 – Résiliation de plein droit

§1er. DIGIWAPI se réserve le droit de suspendre ou de résilier de plein droit le contrat, sans préavis ni indemnité, par simple notification écrite adressée au CLIENT, dans les cas suivants :

- inexécution, totale ou partielle, par le CLIENT de l'une de ses obligations contractuelles,
- défaut de paiement ou retard récurrent dans le paiement,
- demande de réorganisation judiciaire, sursis de paiement, faillite, dissolution ou cessation des activités du CLIENT,
- en cas de fraude, tentative de fraude ou usage illicite des services fournis.

§2. La résiliation opérée dans les conditions ci-dessus ne libère pas le CLIENT de son obligation de payer les prestations déjà effectuées, ni de toute indemnité contractuelle due à DIGIWAPI.

Article 18 – Références commerciales

Sauf opposition expresse du CLIENT notifiée par écrit au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la signature des présentes et/ou du devis, DIGIWAPI est autorisée à mentionner le nom, le logo et la nature générale de la prestation réalisée pour le CLIENT à titre de référence commerciale dans ses documents de présentation, sur son site internet et dans ses supports de communication

Article 19 – Droit applicable et juridictions compétentes

§1er. Le présent contrat est régi exclusivement par le droit belge.

§2. En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en priorité.

§3. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de l'Entreprise du Hainaut, division Tournai, qui sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de connexité.

Article 20 – Lieu d'exécution des prestations

§1er. Sauf stipulation écrite contraire, les prestations de DIGIWAPI sont réputées exécutées à son siège.

§2. Lorsque les prestations nécessitent une intervention chez le CLIENT ou à distance via des plateformes digitales, elles sont considérées comme réalisées valablement dès lors que DIGIWAPI a accompli l'ensemble des diligences convenues, indépendamment du lieu technique d'exécution.

Article 21 – Confidentialité

§1er. DIGIWAPI et le CLIENT s'engagent réciproquement à conserver strictement confidentielles toutes les informations, données, documents ou procédés dont ils auraient connaissance dans le cadre de l'exécution de la MISSION, et à ne pas les divulguer à des tiers sans accord écrit préalable de l'autre PARTIE, sauf obligation légale ou judiciaire.

§2. Cette obligation de confidentialité demeure en vigueur pendant toute la durée du contrat et subsiste pendant une période de trois (3) ans après la fin de la relation contractuelle.

Article 22 – Protection des données à caractère personnel

§1er. DIGIWAPI veille au respect de la vie privée du CLIENT et au traitement de ses données à caractère personnel conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

§2. Les données collectées sont traitées exclusivement aux fins de l'exécution du contrat, de la gestion administrative et comptable de la relation contractuelle, ainsi que de la prospection commerciale relative aux services de DIGIWAPI.

§3. Ces données ne sont communiquées à des tiers que dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution des prestations (ex. fournisseurs d'hébergement, prestataires cloud, partenaires techniques). DIGIWAPI s'assure que ces tiers présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données.

§4. Le CLIENT dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité prévus par la réglementation. Toute demande peut être adressée par e-mail à info@digiwapi.com.

§5. Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel, le CLIENT est invité à consulter la Politique Vie Privée disponible sur le site internet de DIGIWAPI (<https://digiwapi.com>).